

# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**Monsieur et Madame Binet - Santin, Rue de Limbourg 66, 4300 Lantremange**  
une demande de

## PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Rue du Pont de Darion 3**

cadastré **1 division, Section A, 314G**

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation et d'une grange existantes en trois logements.**

et présente les caractéristiques suivantes :

**L'immeuble existant se situe en zone agricole du plan de secteur. Une dérogation au plan de secteur doit donc être obtenue; elle nécessite l'organisation préalable d'une enquête publique conformément aux dispositions du Cwatupe.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 27/05/2016 jusqu'au 13/06/2016.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 13/06/2016 de 10h00 à 11h00, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies le samedi 04/06/2016 de 8 heures à 10 heures à la même adresse.

GEER, le 23/05/2016.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET

